



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250303-2667B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2025

Publication : 12/03/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 12 mars 2025 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 3 mars 2025

40 élus présents (59 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (7.5.6/2667B)

Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido a dévasté l'île de Mayotte, département d'outre-mer. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Mulhouse Alsace Agglomération tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Dès lors, m2A envisage de mettre en place une coopération avec la Communauté de communes du Sud pour apporter une aide concrète et coordonnées à la reconstruction de Mayotte. Cette coopération pourrait être ouverte à des partenariats tant publics que privés.

Dans ce sens et dans un premier temps, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 euros en faveur de la Communauté de communes du Sud de Mayotte, afin de soutenir les actions de reconstruction qui y sont menées.

Les crédits nécessaires seront proposés au Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le versement d'une subvention de 20 000 € en faveur de la Communauté de communes du Sud de Mayotte pour soutenir les actions de reconstruction de ce territoire,
- autorise le Président ou ses représentants à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

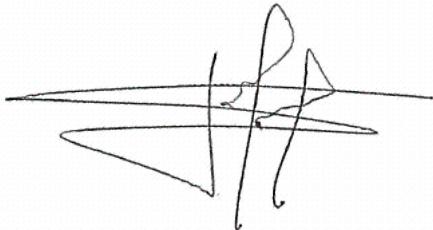
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of two vertical strokes on the left and a more fluid, cursive line on the right.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A black ink signature featuring a stylized 'F' and 'J' intertwined with other lines.

Fabian JORDAN